

Qu'est-ce que le cashless ?

Le cashless est l'unique moyen de régler vos achats sur tous les points de vente du festival. Pour payer votre commande, il vous suffit de passer votre carte sur le terminal de paiement. L'opérateur vous présentera le montant de la commande avant de taper votre carte, et votre nouveau solde vous sera également communiqué.

Le cashless permet de recharger votre compte avant ou pendant le festival sur le site internet du festival www.union-venthone.com/cashless

Pourquoi créer un compte cashless ?

En créant un compte, vous pourrez :

1. Consulter le solde de votre carte et l'historique des transactions
2. Enregistrer votre Carte Bancaire pour un rechargement plus rapide
3. Demander à bloquer votre carte et en obtenir un nouveau en cas de perte ou de vol
4. Recharger avant l'évènement via le site internet
5. Obtenir le remboursement de votre solde à l'issue de l'évènement
6. Demander un reçu de vos consommations

A noter que la création d'un compte en ligne reste optionnelle et peut se faire quand vous le souhaitez.

Comment créer un compte cashless ?

Vous pouvez créer un compte :

Après avoir récupéré votre support cashless

1. Saisissez votre adresse mail
2. Remplissez les champs demandés (nom, prénom, etc.)
3. Saisissez le numéro de votre support cashless, présent au dos de ce dernier

Comment récupérer ma carte ?

À la « banque cashless », votre carte vous sera remise et vous pourrez la créditer en espèces, carte bancaire ou twint. Vous pourrez ensuite créer un compte en utilisant le numéro inscrit sur la carte.

Comment recharger mon compte ?

Avant ou pendant l'évènement vous pouvez recharger votre carte de deux façons :

1. Avec votre smartphone sur le site internet www.union-venthone.com/cashless
2. Aux « banque cashless » présentes sur le site
3. En scannant le qr code présent sur votre carte (sans obligation de créer un compte)

Vous pouvez recharger votre compte autant de fois que vous le souhaitez, avant et pendant l'évènement.

Que se passe-t-il si ma carte est volée ou perdue ?

Si vous avez créé un compte sur le site Internet de l'événement, vous pourrez demander le blocage de votre carte en vous rendant à la « banque cashless ».

Cette opération d'identification (création de compte) est nécessaire pour permettre le blocage de votre carte. Si vous n'avez pas créé de compte associé à votre carte, le blocage sera impossible.

Votre carte est comme votre portefeuille : si vous le perdez, l'argent stocké dessus sera également perdu.

Que se passe-t-il avec mon argent après l'événement ?

1. S'il reste de l'argent sur votre compte cashless, vous pouvez demander le remboursement de ce solde dès le 20.05.2024 à 8h, au 20.07.2024 à 23h59 depuis votre compte cashless
2. Vous avez déjà créé mon compte cashless : un bouton "demande de remboursement" sera disponible sur le module afin de faire votre demande
3. Vous n'avez pas encore créé votre compte : vous devez d'abord créer votre compte cashless grâce à l'identifiant à 6 lettres inscrit sur votre carte avant de faire votre demande de remboursement
4. Aucune demande de remboursement passée la date limite ne pourra être effectuée
5. Nous ne sommes pas en mesure de rembourser les sommes inférieures à CHF 2.-.

La création d'un compte est-elle obligatoire ?

Non, vous pouvez recharger votre carte directement aux « banques cashless » (ou via le QR code présent sur votre carte). Votre carte reste alors totalement anonyme.

Attention : dans ce cas, votre carte ne pourra pas être bloqué en cas de perte ou de vol.

Est-il possible d'utiliser la carte d'un autre événement / d'une édition précédente ?

Non, il est impossible d'utiliser une autre carte que celle fourni durant l'événement.

La carte est-elle payante ?

Non, la carte est gratuite.

Comment connaître le solde de ma carte ?

1. Si vous avez créé un compte, vous pourrez consulter votre solde sur le site Internet www.union-venthone.com/cashless.
2. Votre solde vous est également communiqué après chaque transaction passée
3. Vous pouvez demander votre solde à n'importe quel moment, sur n'importe quel point de vente, en scannant simplement votre carte

Ai-je accès à un récapitulatif de mes transactions ?

Oui, vous pouvez accéder au récapitulatif de vos transactions via votre compte sur le site Internet www.union-venthone.com/cashless.

Comment prendre soin de ma carte ?

Votre carte est équipée d'une puce électronique dans lequel est stocké votre argent. Prenez-en soin pour éviter les désagréments ! Évitez toute exposition à la chaleur ou à une flamme et ne tentez surtout pas de le percer : cela le rendrait immédiatement inopérant.

Est-il possible de partager un compte pour plusieurs personnes ?

Il est possible depuis un seul compte de gérer des portemonnaies différents. Il vous suffit, depuis votre compte, de créer autant de portemonnaies que vous le souhaitez.

Une seule carte bancaire sera utilisée pour l'ensemble des portemonnaies et les montants sont propres à chaque porte-monnaie : vous ne pourrez pas transférer de l'argent de l'un vers l'autre.